AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217703909-20260918-ARR266_2026-AR
en date du 23/09/2026 ; REFERENCE ACTE : ARR266_2026

Département de
SEINE-ET-MARNE
-o-o-o-
Canton de
PONTAULT-COMBAULT
-o-o-o-
Commune de
ROISSY-EN-BRIE

Direction des Sports : BD RB SM

DOMAINE : Libertés publiques et pouvoirs de police
Autres actes réglementaires

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE N°266 /2026

Objet : Fermeture temporaire du terrain de football engazonné du Stade Paul Bessuard.

Le Maire de la Commune de Roissy-en-Brie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21, L. 2122-28, L. 2212-1 et L. 2212-2, relatifs aux pouvoirs de conservation du domaine et aux pouvoirs de police,

VU l'article L. 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU l'article R. 610-5 du Code pénal,

CONSIDERANT que le Maire est chargé de prendre toutes dispositions pour préserver la sécurité des biens et des personnes,

CONSIDERANT que le gazon du terrain de football de la Commune risque d'être gravement endommagé en raison des conditions météorologiques suite à la canicule,

A R R E T E :

Article 1 : Le terrain de football communal engazonné situé au stade Paul BESSUARD est fermé du vendredi 18 septembre 2026 à 12h00 au dimanche 04 octobre 2026 à 00h00 inclus. Toute activité sportive y est interdite.

Article 2 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

Article 4 : Le Directeur Général des Services de la Mairie de Roissy-en-Brie et le Chef de poste de la Police Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et à proximité du terrain de football concerné et dont ampliation sera adressée à :
- Monsieur le Sous-Préfet de Torcy,
- Monsieur le Président de l'Association sportive Roissy-en-Brie Football Club,
- Monsieur le Président du District de Seine et Marne de Football,
- Monsieur le Président de la Ligue de Football Ile de France

Fait à Roissy-en-Brie, le 18 septembre 2026

François BOUCHART,

Maire de Roissy-en-Brie,
Président de la communauté
d'agglomération Paris - Vallée de la Marne.

Signé électroniquement par :
François BOUCHART
Le 22/09/2026 à 13:29